PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATANE MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-03

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 6 février 2012 le règlement numéro 2011-03 décrétant une dépense et un emprunt de 299 500\$ pour financer l'enveloppe budgétaire du Programme de Rénovation Québec;
- Le programme municipal de revitalisation vise à favoriser une offre d'unités résidentielles de qualité et à bonifier un projet AccèsLogis Québec pour la construction de logements adaptés destinés aux personnes âgées en légère perte d'autonomie. Le programme est instauré en vertu du règlement numéro 2011-02 de la Municipalité de Baie-des-Sables ;
- Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 février 2012 :
- Le règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 30 mars 2012 conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Le règlement numéro 2011-03 est entré en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 10 avril 2012.

Adam Coulombe, g.m.a. Directeur général et secrétaire-trésorier